

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 011-1659/15/CC

**■ Approbation d'une convention relative à la mise à disposition du parking relais
Rond-Point du Prado à Marseille**

DPMOD 15/14175/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a remis à la Ville de Marseille le 8 juillet 2011, la parcelle anciennement occupée par le parking relais Rond-Point du Prado, pour l'édification du programme immobilier d'accompagnement visant à financer les travaux de l'équipement sportif du Nouveau Stade Vélodrome.

En contrepartie, la Ville de Marseille s'était engagée à restituer un certain nombre de places de stationnement à vocation de parcs relais, à l'issue des travaux. C'est ainsi que la Ville transfèrera à la Communauté Urbaine le parking relais Teisseire Dromel (Delors) représentant 110 places, en pleine propriété, et mettra à disposition le parking relais, situé sous le Nouveau Stade Vélodrome représentant 393 places, réparties sur deux niveaux.

Cet espace étant situé dans l'enceinte du Nouveau Stade Vélodrome géré et exploité par la société Arema, dans le cadre d'un contrat de partenariat public/privé passé entre la Ville de Marseille et cette société, il est nécessaire d'approuver une convention de mise à disposition de ce parking pour le bon fonctionnement du service public.

A l'instar des autres parkings relais, la gestion de cet équipement sera confiée à la Régie des Transports de Marseille, par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre du contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de transport public urbain.

Il convient donc d'approuver la convention de mise à disposition du parking relais du Rond-Point du Prado sis sous le Nouveau Stade Vélodrome.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole avait remis à la Ville de Marseille en juillet 2011, la parcelle anciennement occupée par le parking relais Rond-Point du Prado, pour l'édification du Nouveau Stade Vélodrome ;
- Qu'en contrepartie la Ville de Marseille s'était engagée à restituer à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un certain nombre de places de stationnement en parking relais ;
- Qu'une partie de ces places sont situées au sein du Nouveau Stade Vélodrome géré par la Société AREMA dans le cadre d'un contrat de partenariat public/privé passé entre cette Société et la Ville de Marseille ;
- Qu'il convient donc de mettre en place et d'approuver une convention de mise à disposition de ce parking, pour le bon fonctionnement du service public ;
- Qu'à l'instar des autres parkings relais, la gestion de cet équipement sera confiée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la Régie des Transports de Marseille ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de mise à disposition du parking relais Rond-Point du Prado, à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015